

Délibération **2026CS21** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : **Convention-cadre de partenariat avec Geosel 2026-2028 (Annexes)**

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00 puis Charlotte CARBONNEL à 16h30.

Le quorum était atteint avec **62 votants à 16h et 55 après 16h30** :

- 31** membres titulaires présents 16h et **28** après 16h30 ;
- 6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 1** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- 25** membres représentés à 16h et **21** après 16h30.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Sandrine POURCEL (déléguée suppléante de **Cabrières d'Avignon**) ; Pierrette FRIMAS (déléguée titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Valérie PEISSON (déléguée titulaire de **Manosque**) ; Ghislaine PEY (déléguée suppléante de **Rustré**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Sylvia STEINLE (déléguée suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGER (déléguée titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Suzanne BOUCHET (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (déléguée suppléante **LMV**) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Pascal RAGOT (Délégué titulaire de **Bonnieux**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de **Cadenet**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Laurent GARCIA (délégué titulaire de **Gargas**) ; Romain FERRARI (délégué suppléant de **Gordes**) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de **Grambois**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Jacques GRANGIER (délégué suppléant de **Lagnes**) ; Jacques MACHEFER (délégué titulaire de **Les Beaumettes**-arrivé à 16h30) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de **Niozelles**) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Pierre POURCIN (délégué titulaire de **Villemus**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Cécile CHEVALIER (déléguée suppléante de Bonnieux)
Sébastien NINON (Service biodiversité de la Région)
Anne-Marie BACHELET (élue en mars 2026 à La Brillanne)
Christian MILLET (élu en mars 2026 à Cadenet)
Maxine BLANC LOPEZ (élu en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)
Josiane ROCHE (élue en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)
Loïc HERITIER (élu en mars 2026 à Grambois)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Laurence BOSSY (élue en mars 2026 à Grambois)
Marc CHABERT (élu en mars 2026 aux Taillades)
Olivier VOLLAIRE (maire élu en mars 2026 à Lourmarin)
Sophie DUBREUIL (élue en mars 2026 à Lacoste)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (11)

Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Solange FOUVET à Thierry GARCIN
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Patrick COURTECUISSÉ
Valérie PEISSON à Patrick COURTECUISSÉ à partir de 16h30
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL
Catherine DELASSUS-NOLLET à Laurent GARCIA
Catherine GAY à Pierre POURCIN
Marion MAGNAN à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Jean AILLAUD
Marion BETOUL-ANDLAUER à Valérie PEISSON (de 16h à 16h30)

Messieurs (14)

Roland PETIET à Marc BOTTERO
Michel BESTAGNO à Alain FERETTI
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Luc MILLES
Sylvain D'APUZZO à Gaëlle LETTERON
Jérôme PELLEGRIN à Didier CHAMPOURLIER
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE
Grégory BALLIN à Pierre POURCIN
Antoine SCARDAMAGLIA à Gaëlle LETTERON
Patrick VARAIRE à Ghislaine PINGUET
Paul COPETE à Patrick PEYTHIEUX
Richard ROUZET à Jacques DECUIGNIERES
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Christian CHIAPPELLA à Frédéric SACCO

Etaient excusés :

Mesdames Delphine CRESP ; Jacqueline LADET ; Anne GUERRINI ; Magalie VANEL ; Marielle FABRE ; Florelle NOUGUIER ; Laurie SARDELLA ; Monique CHABAUD ; Michèle MALIVEL ; Florelle NOUGUIER ; Martine VASSAL ;

Messieurs Eric PIERRAT (sous-Préfet de APT, invité) Thierry BENOIT ; Serge VANNEYRE ; Jean-Louis DELPIANO ; Bernard LABBAYE ; Gérard GUILLOT ; Jean-Philippe FONTANA ; Michel NOUVEAU ; Christian MOUNIER ; Jean-Pierre SERRUS ;

Etaient absents :

Mesdames Sabrina CAIRE ; Alexandra MORETTI ; Céline MOSTEIRO ; Mireille SUEUR ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Isabelle FILHOL ; Elisabeth JACQUES ; M.E. CHRISOSTOME ; Béatrice TERRASSON ; Valérie DELPECH ; Catherine SERRA ;

Messieurs Philippe ANGELETTI ; Olivier LAUBRON ; Lionel MORARD ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICхарME ; Emmanuel LUTHRINGER ; Alessandro POZZO ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jean-François DUBOIS ; François DUPOUX ; Sergio ILOVAISKY-CANO ; Jean-Pierre RICHARD ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Georges BOTELLA ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD ; G.MEGIS

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu les articles L. 5217-10-4 et L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 la Durance (zone de protection spéciale) FR 9312003 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 novembre 2007 désignant le site Natura 2000 FR9301542 « Adrets de Montjustin, les Craux, Rochers et Crêtes de Volx »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-1413 approuvant le document d'objectif du site Natura 2000 FR9301542 « Adrets de Montjustin, les Craux, Rochers et Crêtes de Volx » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 2012 approuvant le document d'objectif des sites Natura 2000 de la Durance (FR 9312003 et FR 9301589) ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2014 portant désignation du site Natura 2000 la Durance (zone spéciale de conservation) FR 9301589 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;

Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;

Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du Parc ;

Vu la délibération n° 25-0628 du 11 décembre 2025 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant sans réserve le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, approuvant l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon, approuvant le périmètre du Parc du Luberon proposé au classement et le périmètre de classement potentiel ;

Considérant les orientations de la charte 2025-2040 approuvées le 6 juin 2025 et notamment la Mesure 19 « Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques » et la Mesure 20 « Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines » ;

Considérant l'intérêt de pérenniser le partenariat avec GEOSEL pour protéger la biodiversité ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix représentées :

- **D'APPROUVER** la convention-cadre de partenariat avec Geosel et ses annexes (2026-2028), voir annexes
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente Dominique SANTONI

